

## DOCUMENTS A REMETTRE LE JOUR DE L'INSCRIPTION

### L'ETABLISSEMENT NE FOURNIT PAS DE PHOTOCOPIE

**Attention : Tout dossier incomplet ou hors créneau ne sera pas accepté**

#### 1. SERVICE VIE SCOLAIRE

- La fiche de renseignements **complétée et signée** (recto-verso).
  - L'étude automatique de Bourse.
  - La fiche des Enseignements de Spécialité (élèves de 1G ou TG)
  - Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité de l'élève.
  - La photocopie des bulletins de l'année 2023-2024.
  - Un certificat de fin de scolarité délivré par l'établissement précédent (EXEAT).
  - Dernière page du règlement intérieur **signée**.
  - Un document officiel prouvant la garde de l'enfant en cas de séparation ou de divorce.
  - Le PAP (si votre enfant est concerné).
  - Le PPS (si votre enfant est concerné).
- Pour les étudiants (BTS, AS, AP) et les redoublants de terminale** : la photocopie du relevé de notes au baccalauréat.

#### 2. SERVICE MEDICO-SOCIAL

- La fiche d'urgence à l'attention des parents.
- Le PAI (si votre enfant est concerné).

#### 3. SERVICE INTENDANCE :

*(Pour plus de précisions, voir la fiche d'inscription à la demi-pension).*

- Le RIB du responsable légal **comportant le nom et le prénom de l'élève au dos** (compte sur lequel seront crédités les remboursements divers, dont les bourses, voyages...).
- Une avance d'un montant de 50,00 € à régler par chèque à l'ordre de l'agent comptable, ou bien en espèces.
- Pour bénéficier de la part prise en charge par la Région : fournir le quotient familial CAF ou à défaut la photocopie **des impôts 2023 sur les revenus 2022**.
- La photocopie du livret de famille (page mariage et naissance de tous les enfants).

#### 4. ASSOCIATIONS

- OPTIONNEL**: 1 chèque de 5€ et le reçu correspondant (figurant sur le bulletin d'adhésion) à la participation des familles aux activités de la Maison des Lycéens.
- OPTIONNEL**: 1 chèque de 20€ et le reçu correspondant (figurant sur le bulletin d'adhésion) à la participation des familles aux activités de l'Association Sportive.